

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**De la commune de LA CHAPELLE-BATON.**

**Séance du 4 septembre 2020**

Le quatre septembre deux mil vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA CHAPELLE-BATON se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Jean-Michel, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames **BODIN** Pascale, **CLERCY** Marie-Annick, **BARRE** Jocelyne, **DUQUERROY** Nathalie, **PASQUET** Ophélie, **MILLET** Ghislaine., Messieurs **MERCIER** Jean-Michel, **CAILLÉ** Mathieu, **SAUZET** Pascal

**Étaient absents excusés** : Madame TILLET Brigitte, Monsieur CAILLÉ Mathieu, Madame MERCIER Stéphanie

Madame PASQUET Ophélie a été élue secrétaire de séance.

**LOCATION LOGEMENT – 2 PLACE CAPELLA BACCULI**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de logement émanant de Monsieur Paul BUISSONNEAUD. Le logement appartenant à la commune, sis 2 place Capella Bacculi étant vacant, celui-ci lui a été proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la location du logement sis au n° 2 Place Capella Bacculi à Monsieur BUISSONNEAUD Paul à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, moyennant un loyer mensuel de 350 €, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches

**TRAVAUX ACCESSIBILITE CENTRE BOURG – DEMANDE DE FONDS SPECIAL COVID AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les travaux d'accessibilité du centre bourg sont estimés à 7 908,50 € HT.

Ces travaux sont financés à hauteur de 1 904 € par la subvention ACTIV 3, reste donc à charge de la commune 6 004,50 € HT, par conséquent, il propose de solliciter 3 002 € au titre du fonds spécial COVID mis en place par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au dépôt du dossier Fonds Spécial COVID mis en place par la CCP, pour 3 002 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours investissement.

**TRAVAUX DE CURAGE DU GRAND FOSSE ET DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV FLASH**

Monsieur le Maire présente un devis établi par STPR, pour les travaux de curage du grand fossé. Cet ouvrage d'art sert à évacuer les eaux pluviales issues des drainages et qui cheminent vers le bourg pour se déverser dans un gouffre.

Ces travaux sont estimés à 10 890 € HT, soit 13 068 € TTC.

Ceux-ci pourraient être financés à hauteur de 8 450 € par une subvention du Département au titre d'ACTIV FLASH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention au titre d'ACTIV FLASH pour un montant de 8 450 €.

#### **BIENS EN L'ETAT D'ABANDON-**

##### **RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 8 JANVIER 2020.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une action est en cours pour un bien en l'état d'abandon manifeste sis au village de Fontmorant.

Il convient de retirer la délibération en date du 8 janvier 2020, car toutes les formalités n'ont pas été accomplies notamment la parution dans deux journaux.

Le Conseil Municipal approuve ce retrait.

Le quatre septembre deux mil vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA CHAPELLE-BATON se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Jean-Michel, Maire.